

## **AVIS PUBLIC**

## RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

## **AVIS DE MOTION**

**AVIS** est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec*, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue **le mardi 6 octobre 2020 à 19 h 30**, à huis clos, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021. Règlement numéro CA28 0065.

FAIT à Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, ce vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt

La secrétaire d'arrondissement substitut Edwige Noza